



**Monique Abellard**

01 40 63 29 46/06 25 36 72 10

**Guillaume Delmas**

01 40 63 29 33/ 06 86 94 15 33

Attachés de Presse du SNES-FSU

**Marie Caroline Guerin**

SG Snuep-Fsu

Chargée de la Communication

*M Abellard, Guillaume Delmas*

A Mesdames et Messieurs les Journalistes,

**Vous trouverez ci-après le Communiqué de Presse du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU en date du vendredi 24 octobre 2008.**

Vous en souhaitant bonne réception, je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous. Guillaume DELMAS

**Contacts :**

- Thierry REYGADES, secrétaire national du SNES-FSU (enseignements technologiques et formation professionnelle) : 06.76.38.82.26
- \*\*\*\*
- Serge CHABROL, secrétaire général du SNEP-FSU : 06.75.03.24.57
- \*\*\*\*
- René PASINI, secrétaire national du SNUEP : 06.75.03.06.41

**COMMUNIQUE DE PRESSE****Réforme de la voie professionnelle :  
X. Darcos doit tenir compte du refus du CSE.**

Le Conseil Supérieur de l'Education s'est réuni ce jeudi 23 octobre pour examiner quatre projets de décrets qui entérinent la généralisation du bac pro en trois ans dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle.

L'un de ces décrets affiche le maintien d'un cycle de deux ans pour préparer un diplôme de niveau V mais il ne s'agirait en fait que d'une préparation au CAP.

Le BEP, qui reste un diplôme de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, ne serait plus qu'une certification intermédiaire délivrée en cours de cursus de préparation au bac pro en trois ans sur la base d'épreuves évaluées en CCF. Les enseignants devraient donc concevoir des épreuves en cours de formation... dans le cadre d'une formation en deux ans qui n'existerait plus en tant que telle !

En supprimant ces formations, le ministère prend la lourde responsabilité d'augmenter le nombre de sorties sans qualification. Quand ils ne pourront pas préparer le CAP, faute de places en nombre suffisant, les élèves les plus fragiles à la sortie du collège devront se tourner soit vers l'Apprentissage, soit choisir par défaut la voie du bac pro en trois ans qu'ils risquent d'abandonner en cours de route face aux difficultés.

Par ailleurs, ces textes réorganisent la voie professionnelle à l'aveugle car les horaires et les contenus du bac pro en trois ans ne sont toujours pas définis par Arrêté.

Ils consacrent la suppression du BEP alors que ce diplôme permettait jusqu'ici à de très nombreux élèves en difficulté d'accéder à un premier niveau de qualification et de reprendre confiance avant de s'engager vers le baccalauréat.

**C'est pour toutes ces raisons que ces projets de décrets ont été majoritairement rejetés par le CSE.**

Le SNES, le SNEP, le SNUEP demandent solennellement au ministre de l'éducation nationale de tenir compte de ce rejet, de renoncer à la généralisation du bac pro en trois ans et de maintenir la formation au BEP en deux ans.